

Wathin & Joannisberg.

EXTÉRIEUR.

ÉGYPTE.

Alexandrie, le 13 mai. — Les préparatifs d'une expédition contre les Grecs, qu'on avait annoncée, sont suspendus ou plutôt n'ont jamais été commencés, et les motifs de cette suspension, sont, outre les embarras connus du vice-roi, à cause des Véchabites, qui menacent déjà les frontières de la Syrie, le terrible fléau de la peste qui ravage le Caire, et est venu combler les malheurs causés par l'incendie.

ESPAGNE.

Madrid, le 28 juin. — Le même silence sur les affaires du Portugal continue de régner ici et notre police est très-attentive à tout ce qui se dit de ce pays, elle a des agens dans tous les cercles de cette capitale et des dames d'un rang distingué ne sont pas des dernières à lui faire part des conversations qui ont lieu à ce sujet. On assure que le roi tient à cœur d'établir un cordon de troupes sur la frontière de ce royaume, mais où les prendre ? Il est certain que notre gouvernement n'est pas rassuré sur le compte de l'Angleterre ; il est encore question qu'il se forme dans ses ports une expédition destinée pour le Portugal et comme ces bruits se renouvellent sans cesse il se pourrait qu'ils ne fussent pas dénués de fondement.

Une lettre de Lisbonne porte que l'ancienne constitution subira des modifications conformes à l'esprit du siècle, la vente des biens nationaux et la suppression des majorats ordonnée sous le gouvernement des cortès seront maintenues.

Quant à nos amériques, il est certain que le roi est plus décidé que jamais à n'en point reconnaître l'indépendance, même de la plus petite province ; on croit qu'il y est engagé par une grande puissance du Nord, d'ailleurs notre gouvernement vient de conclure un nouvel emprunt de 50 millions de francs avec des capitalistes hollandais et cette somme doit servir en entier à une expédition contre nos possessions d'Outre-Mer.

Toutes les personnes sensées conviennent que l'armée d'occupation ne peut pas encore abandonner Madrid et faire un mouvement vers les Pyrénées ; les esprits continuent à être très-échauffés et le décret d'amnistie en est seul la cause ; tant qu'il existera, nous n'aurons ni paix ni repos. On parle d'un congrès qui se tiendrait ici, il serait composé d'une réunion d'envoyés de la sainte alliance, la destinée future des îles Baléares et celle de Cadix, sont dit-on, les points qui feront l'objet de ces conférences, mais quel rôle jouera le cabinet britannique surtout s'il s'agit d'une cession de ces îles et de la place de Cadix.

De nombreuses arrestations viennent encore d'avoir lieu dans la ville de Valence, on ne se tromperait guère en affirmant que le quart de la population de ce royaume est enfermé. Il semblait que le gouvernement, averti par des conseillers sages et prudents, ne mettrait pas à exécution son ordonnance concernant les personnes qui n'auraient pas six ans de résidence à Madrid, cependant il arrive chaque jour qu'un grand nombre d'individus qui se trouvent dans cette catégorie, reçoivent l'ordre de quitter cette capitale dans les 24 heures.

La chaîne de galériens est partie d'ici avant-hier pour Malaga, Carthagène et Ceuta ; elle se composait d'environ 400 individus, dont une grande quantité qui n'ont commis d'autres crimes que d'avoir manifesté leur opinion en faveur de la constitution ; ils sont là sans avoir été jugés.

Les villes de Santander et de Cadix ont adressé des représentations au gouvernement pour qu'il maintienne les ventes des biens nationaux ordonnées par le gouvernement constitutionnel.

Le feu s'étant manifesté vendredi dernier chez un fabricant de chandelles trois maisons ont été la proie des flammes. Les troupes françaises n'ont pas peu contribué à arrêter cet incendie.

L'assassin des trois malheureuses victimes trouvées dans un puits au *retiro* est entre les mains de la justice. C'est un de ces solliciteurs de places qui n'ayant d'autres titres en sa faveur

qu'un royalisme exalté, s'est vengé de son concurrent en faisant périr ses trois enfans d'une manière si atroce.

Le 25 de ce mois il a été donné, aux officiers supérieurs des gardes du corps français, un dîner d'adieu, auquel ont assisté les généraux de l'armée d'occupation, et M. de Talaru, ambassadeur de S. M. le roi de France.

— Avant hier, un nommé Martinez a été pendu pour avoir volé un manteau de la valeur de 3 fr.

Cadix, le 22 juin. — Notre junta sanitaire vient de faire connaître au commerce que la défense aux navires venant des Antilles, du golfe de Mexique et de la côte ferme, d'entrer dans ce port est aussi applicable à ceux venant de New-Yorck, Philadelphie et Baltimore, attendu que la fièvre jaune est pour ainsi dire endémique dans ces parages.

Un navire de notre commerce qui se rendait d'ici à la Vera-Cruz, a été attaqué par des corsaires de l'Amérique du sud à sa sortie de ce port ; il s'est heureusement réfugié à Gibraltar.

Le gouvernement portugais a établi un courrier maritime pour entretenir de fréquentes relations avec son établissement sur la côte occidentale d'Afrique ; il touchera au Cap-Vert, à Benquella, Loanda et St.-Thomé.

La chaleur et la sécheresse continuent, et nous donnent de vives inquiétudes.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 26 juin. — Tout commerce a cessé et l'argent a disparu de la circulation. — Une mesure de froment, contenant plus d'un hectolitre, vaut 3 fr. 40 cent., le seigle environ 1 fr. 50 cent. A Pesth, on voit amarrés des bateaux portant ensemble plus de 160,000 eimer de vin (cette mesure équivaut à l'hectolitre), dont le prix varie de 1 fr. à 9 fr. l'eimer, selon les qualités. On n'ose plus spéculer sur les marchandises, parce que le transport et les droits jusqu'à Vienne coûtent près de quatre fois plus qu'elles ne valent.

Frankfort, le 7 juillet. — Le résultat connu jusqu'ici sur ce qui se passe au Joannisberg, est que le ministre des affaires étrangères de Wurtemberg a réussi dans la mission dont il était chargé pour obtenir le rétablissement des relations diplomatiques entre les cabinets de Vienne et de Berlin, et S. M. wurtembergeoise.

On assure que l'ambassadeur d'Angleterre avait reçu du prince de Metternich l'invitation de se réunir aux autres ministres au Joannisberg, mais qu'il s'y est refusé.

Le bruit circule depuis hier que le prince de Metternich a reçu des dépêches de Lisbonne d'une haute importance, et qui ont donné lieu à une conférence extraordinaire entre S. A. le sénateur russe Tatitscheff, l'ambassadeur de France marquis de Caraman, et le ministre de Prusse prince de Hatzfeld.

La police de Bavière fait des recherches d'une bande de voleurs qui s'est étendue par toute l'Allemagne et les états voisins. Cette bande comprend 237 individus, et possède 130 repaires de brigands.

ANGLETERRE.

Londres, le 6 juillet. — Le paquebot anglais la *Comtesse de Chichester*, qui avait fait voile de Falmouth, le 3 février, est arrivé à Buénos-Ayres le 16 avril. Le vice-consul Pousset était à bord de ce bâtiment.

MM. Parish et Griffiths avaient été présentés, le 5 du même mois, au ministre de Rivadavia, en qualité de consul et de vice-consul généraux. Le premier était porteur d'une lettre de M. Canning. C'est la première communication officielle qui a eu lieu entre une ancienne cour d'Europe et un nouveau gouvernement d'Amérique. Elle est ainsi conçue :

« Le très-honorable George Canning à don Bernardino Rivadavia.

« Bureau des affaires étrangères, 13 décembre.

Monsieur, le roi, mon maître, ayant résolu de prendre des mesures pour la protection réelle du commerce des sujets de S. M. à Buénos-Ayres, et pour obtenir des renseignements exacts sur la situation des affaires dans ce pays, afin de pouvoir adopter les arrangements qui pourraient éventuellement conduire à l'établissement des relations amicales avec le gouvernement de Buénos-Ayres, S. M. a jugé à propos de nommer M. Woodbine Parish aux fonctions de son consul-général dans cet état.

M. Parish remettra cette lettre à V. Exc. : Je dois vous prier de vouloir bien lui accorder ce qui sera nécessaire pour qu'étant dûment qualifié, il puisse entrer dans l'exercice de ses fonctions. »

J'ai l'honneur d'être, etc. Signé, GEORGES CANNING.
Il paraît que M. Parish a présenté, à son tour, M. Rowcroft, consul général destiné pour le Pérou. (Étoile.)

— Riva-Aguero, ex-président de la république du Pérou vient d'arriver à Londres.

— L'*Argus*, journal de Buenos-Ayres annonce dans son numéro du 14 Avril que les deux vaisseaux espagnols l'*Asia* et l'*Aquila*, sont entrés dans l'Océan pacifique. Des courriers ont été aussitôt expédiés au Chili et au Pérou, pour en prévenir les autorités. (Étoile.)

C'est le 1er. de ce mois que le gouverneur général a été élu : une majorité de 26 voix sur 36, s'est réunie en faveur de Grégoire de las Heras.

— On apprend de Valparaiso, en date du 22 mars, qu'une expédition nombreuse avait fait voile de la conception pour Chiloe afin d'expulser les royalistes de cette île.

— Fernambouc persiste dans sa révolte contre l'empereur du Brésil ; le port est toujours bloqué par le capitaine Taylor.

— On assure que don Miguel, malgré les sommes considérables qu'il a emportées de Lisbonne, a récemment tiré sur Londres, pour 13,000 liv. sterl., qui lui ont été dûment remis.

— Nos lecteurs savent que pendant deux ou trois jours une sorte de sensation a été excitée par la nouvelle que le roi de Portugal avait fait une demande au gouvernement de S. M. pour obtenir le secours d'une force militaire, et que cette demande avait été accordée. Quelques personnes ont même soutenu que nous étions obligés par nos traités à donner l'assistance demandée.

Le fait est qu'il a été fait, non-seulement une, mais plusieurs demandes de la part de S. M. T. F., et que jusqu'à présent notre gouvernement n'a encore pris aucune décision sur ce point. (Courrier.)

FRANCE.

Paris, le 8 juillet. — Une dépêche télégraphique annonce que les équipages à la maison du roi de Wurtemberg sont arrivés à Marseille le 7 au soir. S. M. a dû y arriver le 8.

— Un journal public la lettre suivante, adressée par l'archevêque de Toulouse à un de ses évêques :

Monseigneur,
Vous me faites l'honneur de me demander si j'ai reçu une lettre de S. Exc. le ministre de l'intérieur, qui demande aux professeurs de mes séminaires, leur adhésion à la déclaration du clergé de France, de 1682. Oui, Monseigneur, j'ai reçu comme vous cette missive extraordinaire ; je l'ai reçue même deux fois et je n'y ai point fait de réponse.

J'ai eu l'honneur d'écrire la même chose à plusieurs de nos collègues, qui m'avaient donné la même marque de confiance que vous, en me faisant la même demande. Je les ai priés d'observer : 1. Qu'autrefois il n'y avait que MM. les professeurs d'universités, qui fussent astreints à cette formalité. 2. Que l'autorité civile n'avait pas le droit de fixer aux évêques ce qu'ils avaient à prescrire, pour l'enseignement, dans leurs séminaires. 3. Que la formule d'adhésion, telle qu'elle était envoyée, semblait présenter les quatre articles comme une décision de foi, ce qui n'est pas, et ce qui nous exposerait à la censure du Saint-Siège. 4. Que cette mesure était inconvenante et inadmissible, en ce qu'elle contenait l'engagement de professer la doctrine des quatre articles, PROFITERE DOCTRINAM, elle est de plus ridicule, en ce qu'elle exige qu'on professe et que l'on veuille enseigner : PROFITERE ET DOCERE VELLE. 5. Que cette mesure inutile, qui était un nouvel attentat aux droits des évêques, déplairait à la cour de Rome, et était aussi impolitique que déplacée, dans un temps où un parfait accord régnait entre Rome et la France. 6. Que sachant avec quelle sagesse le gouvernement évitait tout ce qui pouvait rappeler des discussions théologiques, toujours dangereuses, je présumais que quelque employé subalterne des bureaux du ministère, provoqué peut-être par quelque savant du conseil d'état, avait présenté cette circulaire à la signature du ministre, qui sûrement n'y aura pas fait attention. 7. Que ce ne pouvait être que l'œuvre d'un esprit brouillon, et que ce qu'il y avait de mieux à faire, était de la regarder comme non avenue.

En attendant, dit le *Constitutionnel*, que nous entrions dans un examen plus approfondi de l'importante question qui vient d'être soulevée, nous ferons remarquer que le clergé, ou au moins plusieurs membres du clergé actuel, repoussent les principes qui furent défendus par Bossuet, adoptés par le clergé de 1682, et sanctionnés par Louis XIV ; qu'ainsi on méconnaît on veut anéantir les libertés de l'église gallicane, et soustraire l'éducation des séminaires à l'autorité du gouvernement, qui se trouve positivement déclinée par la lettre que nous venons de transcrire.

Un archevêque ne daigne pas répondre seulement à un ministre du Roi qui lui a écrit deux fois ; qui appelle *esprit brouillon* l'auteur d'une circulaire faite au nom de ce ministre, et signée par lui ; qui ne reconnaît ni l'autorité civile du gouvernement, ni celles des lois ; et qui, en France, sous le régime de la charte, invoque la seule autorité du pape et de Rome.

Des prétentions aussi destructives de nos lois fondamentales, seraient-elles ainsi proclamées sous un ministère qui ne méconnaît pas ces lois ; et oserait-on leur porter de pareilles atteintes si les ministres eux-mêmes savaient les respecter.

Les Américains qui se trouvent à Paris ont célébré lundi dernier (au *Cadran bleu*, boulevard du Temple) l'anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis. S. Exc. M. Brown, ministre américain, et M. le général Lafayette ont honoré cette réunion de leur présence.

Les toasts suivans ont été portés par M. Erving, ancien ministre à Madrid, qui présidait le banquet,

A la glorieuse révolution de 1776 ! Aux pères de notre révolution ! A notre très-excellente constitution ! A la prospérité perpétuelle du peuple ! Au président et au congrès des Etats-Unis ! A la mémoire de Washington ! A la mémoire de Warren, de Montgomery, et de tous les héros qui sont morts en défendant nos droits ! Au roi de France et à la prospérité de ce pays, qui fut notre premier ami et allié ! A la marine des Etats-Unis ! A la milice des Etats-Unis ! Le président en portant la santé au général Lafayette, s'est adressé à l'assemblée en ces termes :

« Concitoyens, il n'est pas nécessaire et il ne me conviendrait point de faire l'éloge du général Lafayette ici présent ; vous le connaissez tous comme un sincère ami des Etats-Unis ; nous nous réjouissons que, répondant à l'invitation du congrès qui lui a été communiquée par le président, il se décide à s'embarquer pour notre pays ; sa réception, nous pouvons l'assurer, sera digne de son grand mérite et de ses éminens services ; nous faisons des vœux pour son heureux voyage, pour la conservation de sa santé, pour son bonheur !... »

Le général s'est levé et a dit : Lorsque j'eus dernièrement l'honneur de me trouver avec vous à un dîner public, je vous exprimai mon vif désir de faire une visite au bien-aimé rivage des Etats-Unis ; les nouveaux témoignages de la bienveillance américaine que j'ai dernièrement reçus, ont depuis hâté cet heureux voyage : c'est avec la plus tendre reconnaissance que je vous remercie de vos félicitations et de vos souhaits, dans la perspective que j'ai de me trouver sous peu de jours en route pour l'Amérique, sous le vieux pavillon de notre révolution de liberté et d'indépendance.

A l'instruction publique, le plus sûr fondement de la liberté civile ! Au beau sexe ! Nous donnons également quelques-uns des toasts particuliers. Par le président du banquet : à M. William H. Crawford, secrétaire de la trésorerie des Etats-Unis ! Par le ministre des Etats-Unis ; Aux trois signataires survivans de l'acte d'indépendance américaine ! Par le général Lafayette : A la Sainte-Alliance de tous les amis de la liberté et de l'égalité, et puissent les ennemis de la cause de l'humanité ne jamais réussir dans leurs intrigues pour diviser là où ils ne peuvent pas vaincre ! Par M. Bradish : A notre patrie ! ses progrès rapides et sa prospérité générale sont le meilleur commentaire sur les principes de son gouvernement et sur le caractère de ses institutions. Par M. May : A la jeunesse de tous les pays et particulièrement à celle des Etats-Unis ! Par M. Richards : A la mémoire de lord Byron ! Par M. Low : Aux républiques de l'Amérique du sud ! puissent-elles continuer à suivre l'exemple des patriotes de 1776 ! Par M. Porter : Au dernier message du président des Etats-Unis ! Par M. Ely : A M. Albert Gallatin ! Par M. Barnet : A la mémoire de Franklin ! Par M. Allyn : A la mémoire de Paul Jones ! Par M. Curtis : A M. J. Quincy Adams !

— S. Ex. le ministre de l'intérieur a statué, le 22 juin dernier qu'il n'y avait pas lieu d'accueillir la demande des bourgeois de Liège, contre l'arrêté de M. le préfet de Seine-et-Oise, qui avait rejeté leur demande, tendant à ce qu'ils fussent autorisés à faire enlever du monument où il est déposé, à l'Ermitage, près Montmorency, le cœur de Grétry.

M. Flamand-Grétry va maintenant s'occuper de réaliser le projet pieux qu'il a formé d'élever, près l'Ermitage, une chapelle où sera transporté le monument qui renferme les restes de ce célèbre compositeur. On se flatte de l'espérer qu'une main auguste daignera poser la première pierre de cet édifice.

— Aujourd'hui à l'ouverture de la séance du conseil d'état, il a été déposé une requête en sursis de la déportation. Cette requête est signée par Me. Isambert, avocat aux conseils du roi.

— On écrit de Rochefort que le navire *le Chameau*, sur lequel sont embarqués les déportés de la Martinique, a mis à la voile le 27 juin, quoique les vents fussent défavorables et dussent le faire rentrer en rade. Le navire *l'Active*, qui va le rejoindre à Cadix, et qui part le 7 juillet, pourrait porter l'ordre de sursis ; mais un article du *Moniteur* d'aujourd'hui donne à penser que le ministère persiste dans la volonté de confirmer la déportation.

— Le nombre des garçons boulangers détenus au dépôt de l'hôtel de ville de Bordeaux, s'élevait le matin à cent quatre-vingt-un ; dans la journée, cent trente-six, qui ont été réclamés par les chefs d'établissements, ou qui ont volontairement promis de se remettre au travail, ont été rendus à la liberté. Quarante-cinq de ces ouvriers ont été transférés au fort du Hâ, et mis à la disposition de M. le procureur du roi.

— Heureuse disgrâce ! dit un journal de l'opposition, elle nous rend M. de Châteaubriand : elle nous le rend, il est vrai, avec ses chimères aristocratiques, mais aussi avec ses talens et son ancien amour des libertés publiques. Après un petit accès de dépit qui n'était pas exempt de ridicule, il s'est calmé ; il redevient ce qu'il fut autrefois, et la liberté n'est pas insensible à ses nouvelles caresses, malgré toutes ses infidélités. A Vérone, il l'a trahie ou du moins oubliée ; et depuis il s'est livré sans réserve aux séductions du pouvoir, je ne veux pas dire du despotisme, et pourtant il accuse aujourd'hui de despotisme ceux dont il a partagé l'ivresse, voguant avec eux et s'engageant au milieu des mêmes écueils.

Qui sait ce qui serait advenu de sa passion pour la liberté,

si, cédant un moment à un désir ambitieux, il n'eût porté porté la main sur le gouvernail de la barque ministérielle, et si le pilote ne l'eût jeté à la mer.

Enfin il nous arrive à la nage : qu'il soit le bien-venu. Il abjure ses faiblesses, ou plutôt il ne se souvient plus qu'il a été faible, et il se remet à chanter la liberté, comme s'il n'avait jamais abandonné son culte. nous reconnaissons ses accens, nous y applaudissons.

Et même nous répétons en chœur des strophes de son hymne, qui joint à beaucoup d'autres mérites celui de l'apropos :

« Il y a des athées en politique comme en religion; ils ne croient ni à l'opinion, ni aux gouvernemens; ils regardent toute constitution écrite comme un chiffon de papier qui n'a de valeur qu'autant qu'il donne de l'autorité, mais le moment de la chute, le moment de la mort ministérielle arrive : alors il faut confesser ce qu'on a feint de méconnaître, alors on est contraint d'avouer l'existence d'une opinion, puissance invisible qui punit. Les athées en politique éprouvent le sort des athées en religion : la foi leur vient quand il est trop tard. »

Affaire dite des transfuges français. Audience du 1^{er} juillet

M. Romiguière demande la communication de deux pièces dont le ministère public a déclaré la veille qu'il devait faire usage, ces pièces n'ayant pas été communiquées aux accusés, M. le procureur-général déclare ne vouloir les faire passer aux avocats qu'après la plaidoirie.

M. Romiguière insiste. M. le procureur-général aime mieux ne point faire usage de ces pièces que de les communiquer d'avance. Il s'engage à ne point les mentionner : sur cette assurance, M. Romiguière retire sa demande.

M. le procureur-général prend la parole. Après avoir émis quelques idées sur le devoir des magistrats qui est de pour suivre les crimes : d'en rechercher l'origine, il attribue les désordres qui ont amené les accusés sur les bancs de la cour d'assises, à ces assemblées de carbonari, reste impur des révolutions, ainsi qu'à ces comités directeurs qui dirigent sûrement et dans l'ombre tous les attentats, et dont les ordres ont fait flotter le drapeau tricolore sur les murs de la Corogne comme sur les bords de la Bidassoa.

Passant à la discussion des divers points de l'accusation, M. le procureur-général pense que la capitulation invoquée par les accusés n'est point admissible : que rien ne prouve qu'elle ait existé. Il conteste qu'une copie en ait été remise soit au général Morillo, soit au général Larochejacquelin. C'est pour avoir une planche de salut que cette capitulation a été inventée par les accusés, et elle n'existe que dans leur imagination et dans celle de leurs défenseurs. En admettant même cette capitulation, il conteste que le commandant Assiot ait eu le droit de la conclure, et soutient qu'il faut toujours pour pouvoir conclure une capitulation, l'autorisation expresse du monarque.

Passant ensuite au service offert par S. A. R. le duc d'Angoulême aux accusés devant Cadix. M. le procureur-général soutient que ce service offert et accepté n'est point une amnistie; que le prince n'a pu s'engager à leur pardonner, puisqu'au roi seul appartient le droit de faire grâce.

Ces deux exceptions rejetées, l'orateur arrive aux faits relatifs à Gauchais, accusé d'attentat commis contre la sûreté de l'état. Il définit ce qu'on entend contre ce crime, et les diverses occasions où il a été commis : c'est combattre contre son pays que de combattre contre ses alliés. Or, les troupes de la Foi avaient une destinée à celle de la France. C'est la France qui leur a fourni les armes; la preuve en existe dans les 34 millions que M. le ministre des finances, déclare avoir à réclamer de l'Espagne pour des avances faites. Ainsi tous les accusés qui ont fait partie des milices ou des divers corps qu'on opposait à ces défenseurs du trône, sont coupables d'avoir porté les armes contre la France. La France alors était en Espagne, puisque l'Espagne était unie à la France; et que son roi s'est honoré de l'auguste protection du monarque des Français. M. le procureur-général soutient que Gauchais a été porté sur plusieurs états, recommandé par Quiróga, nommé président d'une commission d'organisation : qu'il a reçu une solde, et il conclut à ce qu'on le déclare atteint et convaincu des faits mentionnés dans l'acte d'accusation. M. le procureur-général soutient également l'accusation contre Olard, Verner, Arnaud, Aymar-Desforges, Estenave, Masson, Lefebvre, Christ, Chauvin, Crongniau et Joannès, et annonce qu'il laisse à M. l'avocat-général Charlet, le soin detablir la culpabilité des autres accusés.

En finissant, M. le procureur-général s'adresse aux jurés, et les prévient des efforts qu'on fera pour détourner leur attention et émouvoir leur sensibilité, mais ils se rappelleront qu'au roi seul appartient le droit de faire grâce. Ils songeront qu'on a présenté à nos soldats un drapeau séditieux surmonté de cet oiseau de proie aux serres sanglantes, qui a si longtemps couvert la France d'un voile funèbre. Il les engage à se rappeler, en prononçant affirmativement sur les questions qui leur seront soumises, que l'impunité est la plus cruelle ennemie de la société.

Audience du 2. — M. l'avocat-général Charlet Durier prend la parole, et soutient l'accusation portée contre les individus

qui appartenaient au corps désigné sous le nom de lanciers de Napoléon II, défenseurs de la liberté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — *Suite de la séance du 7 juillet.*

La chambre reprend la discussion du budget de 1823. M. de la Lezardière : Tandis que les capitalistes attirent tout le numéraire dans les villes, la stagnation des produits désole nos campagnes. Une prospérité factice trompe les yeux des étrangers, qui jugent de l'état de la France par Paris; mais ce qui est réel, c'est qu'une dépréciation toujours croissante des produits réduit partout les propriétaires à la plus stricte économie, et met le pauvre au désespoir; le propriétaire, loin de songer à donner quelque chose au luxe, et à faire travailler des ouvriers, peut à peine acquitter ses contributions; et cependant il est certain que la terre produit aujourd'hui beaucoup plus qu'elle ne produisait autrefois. Un si grand mal ne peut-être réparé ni par des économies sur le budget, ni par une diminution d'impôts : il faut songer à accroître les revenus en augmentant le prix des denrées et en facilitant leur circulation...

Messieurs, dit l'orateur, c'est l'aisance du peuple qui augmente la consommation des produits; une bonne administration doit donc rendre plus heureux le peuple de la campagne. Je n'ai pas prétendu improviser un plan d'administration; mais vos commettans ont droit d'attendre de nous que nous exposons les maux qu'ils souffrent. Or, les députés les connaissent mieux que les commis et les fabricateurs des tableaux statistiques.

M. de Vaublanc : vous avez reçu les états des exportations effectuées en 1820, 1821, 1822 et 1823. J'y vois en 1820 un avantage immense de 91 millions, avantage que je conteste, car, avant la révolution, jamais le bénéfice commercial de la France n'a été évalué au-dessus de 70 millions. Mais, n'importe; je prends l'état tel qu'il est. Je vois ensuite que ce bénéfice se réduit, en 1822, à 28, et qu'en 1823 la perte est de 43 millions. Ainsi, en quatre années d'un état florissant, vous êtes descendus, en dernier résultat, à un état de perte réelle.

Si je consulte les états de navigation, je vois que, dans les deux dernières années, elle a été de 13,030 vaisseaux français et 20,000 vaisseaux étrangers (6,000 de moins pour la France), d'un million de tonneaux français et de 1,500,000 tonneaux étrangers. Après ces documens réunis, il me semble que je puis assurer que, depuis trois ans, nous sommes dans un état de perte réelle qui peut menacer d'aller en augmentant.

— On assure que, dans le comité secret d'hier, les conclusions du rapport de la commission ont été favorables à la proposition de M. Jankowit qui a pour objet de soumettre aux chances d'une réélection le député qui aura accepté des fonctions publiques, et que cette proposition sera discutée samedi en comité secret.

Séance du 8. — M. Benjamin Constant met en opposition le budget ministériel et le rapport de la commission, et explique pourquoi le ministère demande beaucoup d'argent, et pourquoi le rapport tend à des économies. Le ministère, dit-il, est le pouvoir du jour. Ce qu'il veut, c'est vivre, aujourd'hui, demain, après-demain, s'il peut, or, pour vivre l'argent lui suffit. Son domaine est le présent. Le domaine de l'opinion dont le rapport manifeste les vœux, c'est l'avenir. C'est dans l'avenir que cette opinion veut fonder son empire. En conséquence, elle n'envisage l'argent que comme moyen d'accélérer et d'affermir la fondation de cet empire nouveau ou ressuscité; et c'est aux institutions qui lui profitent qu'elle voudrait consacrer cet argent, comme c'est à leur profit qu'elle voudrait aussi faire tourner les économies. Cet esprit, messieurs, est empreint dans toutes les pages du rapport.

Plus loin l'orateur se plaint que M. le rapporteur n'ait pas consigné dans son rapport une désapprobation formelle contre deux sources épouvantables de crimes, deux impôts honteux et immoraux, les jeux et la loterie.

BOURSE du 7 juillet. 5 p. 0/0 consol. — Jouis. du 22 mars, 98 fr. 50 c — Act. de la banque, 1830.

INTÉRIEUR.

LIÈGE, LE 10 JUILLET.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignante.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché au Bois, et chez tous les directeurs des postes.

ÉLECTIONS.

Flandre occidentale. — Le 9, les états ont réélu MM. Reyphins et Serrays, membre de la deuxième chambre. M. de Menlenaere, procureur du roi près le tribunal de Bruges, a été nommé en remplacement de feu M. de Gheleke, qui devait sortir en 1826.

Les trois membres sortant de la députation des états, MM. A. Sinave, E. Dufort et P. Bataille, ont été réélus.

Hainaut. — Le 9, les états ont réélu MM. Dumont et Trentesaux. M. l'avocat Taintenier, à Mons a été nommé en remplacement de M. le baron Duval.

Pour la députation permanente : MM. le chevalier de Gony, Pletain et Harmignie ont été réélus ; Maurice Ranscelot a été nommé en remplacement de M. Omer de Bagenrieux, qui a donné sa démission.

Hollande méridionale. — Le 8, les états ont réélu MM. Repelaer, van Hees, van Wickevoort Crommelin, Fontein-Verschuer, Duvelaer van de Spiegel, Collot d'Escury, van Heine Noord et van de Poll. Ont été réélus, en remplacement de feus MM. van der Kemo et Arutzenius, qui devaient sortir en 1825, MM. van de Kastele et Corver Hooft.

Utrecht. — Le 9, les états ont réélu M. van Utenhoven van Heemstede ; M. le baron van Tuyl van Serooskerken van Coelhorst a été nommé en remplacement de M. Pestors van Cattebroek, appelé, par S. M., à la première chambre.

— Un arrêté de S. M., du 2 de ce mois, prescrit des dispositions pour la stricte exécution de l'article 224 de la loi générale du 26 août 1822, sur le prélèvement des droits d'entrée et de transit.

— Par décret du 25 juin dernier, S. M. le roi des Pays-Bas a autorisé M. van Brée, premier professeur de l'Académie royale d'Anvers, à accepter et porter la croix de chevalier de l'ordre noble du Phénix.

— On écrit de Bayonne : Des lettres de Lisbonne disent que le gouvernement portugais vient de publier un nouveau tarif des droits de douanes des productions françaises qui ne payaient que 5 p. c. sont taxées jusqu'à 30 p. c. On voit que l'influence de l'Angleterre se fait sentir en Portugal.

— Les lettres de Madrid du 28 juin parlent d'un emprunt de 50 millions de francs, contracté par le gouvernement espagnol avec une compagnie hollandaise. Cette nouvelle nous paraît un peu hasardée : les Hollandais doivent avoir appris à se méfier du système financier de l'Espagne. Quoi qu'il en soit, les politiques de Madrid font déjà l'emploi de fonds à provenir de cet emprunt : ils disposent du premier versement, qui sera, disent-ils, de 10 millions, pour les employer à l'expédition d'Amérique dont on parle depuis près d'un an.

— On a reçu à Venise des lettres d'Alexandrie. Le corps de troupes égyptiennes, fort de 6000 hommes, que devait commander Ibrahim, campait à quelques lieues du Caire, et rien n'annonçait qu'il fut question d'un embarquement. Ce pacha était auprès de son père le vice-roi dans une campagne aux environs du Caire. Le bruit circulait qu'il attendait de Constantinople un Tartare avec la réponse du grand-seigneur à diverses demandes qu'il a adressées à sa hauteesse, telle que la concession de la souveraineté de l'île de Candie et de l'ancien royaume de Chypre, qu'il prétend ajouter à sa vice-royauté d'Egypte. On assure que c'est à ce prix seulement qu'il prendra sérieusement part à la guerre entre les Turcs et les Grecs.

— Des lettres de Surinam jusqu'à la date du 28 mai annoncent que cette colonie jouit de la plus grande tranquillité.

— La ville de Brême vient d'opérer une réduction dans les intérêts de la dette publique, qui à l'avenir ne portera que 4 pour cent.

— Mad. Mainville-Fodor est à Vienne où on l'appelle la reine du chant.

— S. M. a accordé les brevets suivants :

Le 28 février 1824, au sieur Magnan, à Liège, un brevet d'importation de 10 années, à commencer du 1^{er} août 1822, pour des améliorations apportées à la machine à tondre les draps, pour laquelle il a obtenu un brevet d'importation de dix années, le premier août 1822.

— Aux sieurs C. Apostool, E. Greathed et J. M. Hankett, à Amsterdam, un brevet d'importation jusqu'au 19 juin 1825, pour un appareil servant à comprimer le gaz et pour des lampes à gaz comprimé.

Le 21 mai 1824, au sieur A. J. J. Hannequart, à Deynse, (Flandre-Orientale), un brevet d'invention de 15 années, pour une machine propre à accélérer la marche des petites barques et mue par un seul homme qui tient en même temps le gouvernail.

Le 18 juin 1824, au sieur F. J. Vermeulen, à Malines, un brevet d'invention, pour une nouvelle manière de tanner le cuir, en y conservant le poil.

VOITURES A VAPEUR.

On vient de proposer en Angleterre de remplacer l'usage des routes dans ce pays par celui des chemins à ornières en fer, et d'employer des machinés à vapeur au lieu des immenses attelages qui servent à transporter les hommes et les marchandises. La distance de Londres aux principales villes de l'Angleterre serait réduite d'un quart ou même d'un tiers, par des chemins en fer, dans une ligne directe, et dégagés des nombreuses sinuosités qu'il faut suivre maintenant dans toutes les communications. La poste de la capitale à Manchester, Liverpool et Luds, arriverait en douze heures, et il ne lui en faudrait pas vingt-quatre pour atteindre Glasgors, et Edinbourg. On estime qu'il ne faut qu'une dépense d'environ 100,000 fr. pour garnir une étendue d'un mille avec doubles rangs d'ornières en fonte, propre à la circulation des voitures

et charrois de toute espèce. Pour quatre rangs et les frais de construction, on suppose que la dépense s'éleverait à 288,000 fr. par mille.

La distance entre Londres et Newcastle est en ligne droite de deux cents milles ; l'établissement de ce genre de communication coûterait donc approximativement cinquante-sept millions et demi. La consommation en charbon de terre de Newcastle est à peu-près de deux millions de chaudrons par an ; si le péage était pour chacun de six francs, cette seule branche de commerce donnerait un revenu annuel de douze millions aux propriétaires du chemin de fer, et rembourserait leur capital en moins de cinq ans. Mais le produit de cet établissement serait bien plus grand, puisqu'il pourrait comprendre celui que donne toute espèce de transport par terre. Pour en apprécier l'étendue, il faut seulement remarquer qu'une machine à feu suffirait sur un chemin de fer perfectionné pour faire aller en moins de trente heures, de Londres à Edinbourg, trois diligences chargées de voyageurs et de bagages, et qui maintenant exigent le service de trois cents chevaux, et ne parviennent pas en moins de cinquante heures à leur destination. Quelque peu vraisemblable que paraisse l'exécution de ce projet, on n'oserait garantir qu'il ne se trouvera pas en Angleterre des capitalistes assez hardis pour en fournir les fonds, et des ingénieurs assez habiles pour vaincre les obstacles qui semblent le rendre impraticable.

VARIÉTÉS.

* Louis XI avait une si grande dévotion envers Notre-Dame d'Embrun, que non content d'en porter constamment, à son chapeau, l'image en plomb, il la nomma capitaine de sagarde et lui en fit expédier le brevet endue forme. (*W. Scott.*)

* Un Anglais, traversant dernièrement la rivière au-dessous de Charenton, dit au batelier qui le conduisait : « N'avez-vous jamais perdu personne à ce passage-ci ? — Oh ! non jamais, répondit le batelier, car mon frère s'y est noyé, il y a un mois, et nous l'avons retrouvé trois jours après »

* Quand un rayon du soleil réfléchit dans les eaux, elles semblent briller d'un éclat qui leur est propre ; mais les vagues se pressent l'une l'autre ; elles se poursuivent et se fuient ; aucune ne s'arrête dans le point lumineux. Il en est ainsi des dignités ; ce n'est pas l'homme, mais la place qui brille. (*Schiller.*)

* On trouve ce passage dans les mémoires du cardinal de Retz, qui écrivait en France il y a cent cinquante ans : L'extrémité du mal n'est jamais à son plus haut période, que quand ceux qui nous commandent ont perdu la honte, parce que c'est justement le moment dans lequel ceux qui obéissent perdent le respect ; et c'est dans ce moment qu'on revient de la léthargie, mais par des convulsions.

* S'il y a des gens qui vous déplaisent, supposez qu'ils sont très-malheureux, et cherchez bien dans votre cœur s'ils vous trouveraient sans pitié.

* Si tu n'as jamais vu la beauté dans la souffrance, tu ne connais pas la beauté. Si tu n'as pas vu la joie animer un beau visage, tu ne connais pas la joie. (*Schiller.*)

* La raison est moins forte contre toutes les passions que toutes les passions contre la raison ; mais détachez en une de la coalition, et rangez-la de votre bord : vous viendrez à bout du reste.

* Faites avec franchise une liste des gens qui vous aiment, et tâchez de l'augmenter tous les jours.

* On peut connaître qu'une nation est plus ou moins avancée, selon qu'elle estime plus ou moins le courage civil et méprise l'autre davantage. De tous les peuples, c'est le sauvage qui fait le plus de cas de la bravoure. (*J. B. Say*)

CHARADE.

Mon premier de ton corps compose la charpente ;
Sous de vives couleurs mon second se présente ;
Mon tout fut dans Memphis divinité puissante.

— Le mot du logographe n. 86, est *Soie*, où l'on trouve *soi, oie, ose, si, os.*

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 10 juillet.

Naissances : 4 garçons, 4 filles.

Décès : 5 garçons, 3 filles, 3 hommes, savoir :

Philippe-Guillaume-Hubert Simonon, âgé de 55 ans, rentier, rue Grand-Joukeux, n. 921, célibataire.

Jean-Joseph Remi, âgé de 43 ans, allongeur de laine, rue Grande-Bèche, n. 1250, époux de Marie-Catherine Delleur.

Nicolas Hogge, âgé de 19 ans, tanneur, rue des Écoliers, n. 222, célibataire.

COMMISSION MÉDICALE DE LA PROVINCE.

Les examens trimestriels ordinaires de la commission médicale commenceront le lundi 2 août prochain. MM. les candidats devront se faire inscrire d'avance chez M. le docteur Sauveur.

Le président, SAUVEUR.
Le secrétaire, H. DEJAER.